



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. limitée
2 mai 2007
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2007

11-22 juin 2007, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

**Ordre du jour provisoire annoté, liste des documents
et plan de travail***

Note du secrétariat du Conseil d'administration

Table des matières

<i>Point</i>	<i>Page</i>
1 Questions d'organisation	3
2 Rapport annuel de l'Administrateur	3
3 Engagements de financement	4
4 Plan stratégique du PNUD pour 2008-2011	4
5 Évaluation	5
6 Rapport sur le développement humain	6
7 Programmes de pays et questions connexes	6
8 Coopération Sud-Sud	7
9 Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	8
10 Fonds d'équipement des Nations Unies	8
11 Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	9
12 Questions financières, budgétaires et administratives	9
13 Rapport annuel de la Directrice exécutive	10
14 Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP	10
15 Programme de pays et questions connexes	11

* La collecte des données requises pour fournir au Conseil d'administration les informations les plus récentes a retardé la soumission du présent document.



16	Plan stratégique du FNUAP et questions connexes	12
19	Questions financières, budgétaires et administratives	12
17	Audit et contrôle internes	13
18	Missions de visite	14
12-19	Questions financières, budgétaires et administratives	14
20	Questions diverses	14
	Plan de travail provisoire – Conseil d’administration du PNUD/FNUAP – Session annuelle de 2007 (11-22 juin 2007, New York)	15

Ordre du jour provisoire annoté et liste des documents

Point 1

Questions d'organisation

Au titre de ce point, le Conseil d'administration adoptera l'ordre du jour de sa session annuelle de 2007 et approuvera le plan de travail présenté par son secrétaire. Le Conseil souhaitera peut-être approuver le rapport sur les travaux de sa première session ordinaire de 2007. Un projet de rapport a été distribué le 2 avril aux membres du Conseil afin de leur permettre de faire des observations; le texte des observations reçues dans les délais impartis figure dans le rapport final.

Documentation :

Ordre du jour provisoire annoté, liste des documents et plan de travail
(DP/2007/L.2)

Rapport sur les travaux de la première session ordinaire de 2007 (DP/2007/15)

Décisions adoptées à la première session ordinaire de 2007 (DP/2007/16)

Débat consacré au Programme des Nations Unies pour le développement

Point 2

Rapport annuel de l'Administrateur

Le Conseil d'Administration a approuvé à sa deuxième session ordinaire de 2003 le plan de financement pluriannuel pour la période 2004-2007 (DP/2003/32). Ce plan établit les objectifs du Programme et les résultats escomptés pour cette période de quatre ans. Lesdits objectifs répercutent principalement les demandes d'assistance des pays de programme au PNUD et reflètent divers objectifs et sujets de préoccupation internationaux ou propres au PNUD, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement convenus sur le plan international, les priorités de l'Organisation des Nations Unies en matière de réforme et les mandats spécifiques confiés au PNUD par l'Assemblée générale.

Le présent rapport fait un tour d'horizon des résultats obtenus et des progrès accomplis au cours des trois premières années de la période couverte par le plan de financement pluriannuel. Les observations qui y sont formulées se fondent sur l'analyse de l'exécution de 135 programmes de pays, rendant compte de l'efficacité de la contribution du PNUD au développement. Conformément aux prescriptions du Conseil d'administration, le rapport contient des informations sur les résultats obtenus dans le cadre des programmes, sur les stratégies mises en œuvre et sur les dépenses engagées par le PNUD pour atteindre les objectifs fixés dans le plan de financement pluriannuel.

Le Conseil souhaitera peut-être adopter une décision dont les éléments seront repris du rapport.

En application des dispositions énoncées au paragraphe 27 de la résolution 59/267 de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration sera également saisi du rapport du Corps commun d'inspection (CCI). Ce rapport donne une vue d'ensemble

des observations de l'administration concernant les recommandations figurant dans les six rapports du CCI pour 2006. Conformément au souhait du Conseil d'administration et compte tenu de l'importance accordée à l'heure actuelle par l'ONU à la simplification et à l'harmonisation, le présent rapport a été établi conjointement par le PNUD et le FNUAP.

L'annexe statistique contient des informations financières détaillées sur le montant annuel des recettes et des dépenses consacrées aux activités de programme du PNUD sur le terrain et sur les fonds et fonds d'affectation spéciale administrés par le PNUD.

Documentation :

Plan de financement pluriannuel : rapport sur les activités et les résultats du PNUD pour la période 2004-2006 (DP/2007/17)

Rapport conjoint du PNUD et du FNUAP au sujet des recommandations du Corps commun d'inspection en 2006 [DP/2007/17/Add.1-DP/FPA/2007/2(Part 2)]

Annexe statistique (DP/2007/17/Add.2)

Point 3

Engagements de financement

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi pour examen d'un rapport sur les engagements de financement pris au 31 mars 2007, conformément au mécanisme de financement défini dans les décisions 98/23, 99/1, 99/23, 2002/9, 2003/11 et 2004/14, et récemment réaffirmé dans les décisions 2005/23 et 2006/24.

Documentation :

État des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies pour le développement et de ses fonds et programmes pour 2007 et au-delà (DP/2007/18)

Point 4

Plan stratégique du PNUD pour 2008-2011

Le projet de plan stratégique est présenté conformément aux décisions 2006/1 et 2007/2 du Conseil d'administration dans lesquelles l'Administrateur du PNUD était prié de présenter un projet de version du plan de financement pluriannuel pour 2008-2011 au Conseil à sa session annuelle de 2007. Le plan stratégique, qui remplace le plan de financement pluriannuel, définit l'orientation générale de l'appui que le PNUD doit apporter aux pays de programme pour qu'ils rédigent les objectifs qu'ils ont eux-mêmes fixés en matière de développement humain au cours des quatre prochaines années. Le plan souligne qu'il faut que la communauté internationale redouble sans plus attendre d'efforts pour faire de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement une réalité d'ici à 2015 et adopte en tant que thème intersectoriel la « croissance pour tous » de manière à accorder une attention toute particulière à ceux qui sont le plus laissés pour compte. Il définit le double rôle de coordination et de programmation que joue le PNUD et met l'accent sur le fait que le Programme estime qu'il est capital de laisser les pays avoir la maîtrise des programmes et de renforcer les capacités nationales. Le plan définit

également les principes opérationnels du PNUD qui seront intégrés dans tous les aspects des opérations et de la programmation pour 2008-2011. Les enseignements tirés du précédent plan de financement pluriannuel ont été pris en compte dans le plan stratégique qui s'efforce également de mettre en place des indicateurs de performance mieux définis et des objectifs plus précis afin de renforcer la transparence au niveau des résultats. Enfin, le plan comporte un cadre de ressources financières intégré qui concerne à la fois les ressources de base et les autres ressources.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du projet de plan stratégique et faire des observations en vue de l'établissement de sa version définitive, devant être présentée à la deuxième session ordinaire de 2007.

Conformément à la décision 2007/4 et dans le cadre des débats avec le Conseil concernant le plan stratégique du PNUD pour 2008-2011, le Conseil sera également saisi du rapport concernant la vision stratégique du PNUD sur l'assistance aux pays touchés par un conflit. Le Conseil souhaitera peut-être prendre note du rapport.

Documentation :

Projet de plan stratégique du PNUD pour 2008-2011 (DP/2007/19)

Vision stratégique du PNUD sur l'assistance aux pays touchés par un conflit (DP/2007/20)

Point 5

Évaluation

Conformément à la décision 2007/4, le Conseil sera saisi du rapport sur la suite donnée récemment par l'administration à l'évaluation des activités menées par le PNUD dans les pays touchés par un conflit dans le cadre de son mandat, compte tenu des vues des États Membres. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du rapport.

Le rapport annuel d'évaluation souligne les principales initiatives prises par le PNUD et ses fonds et programmes associés lors de la première année de mise en œuvre de la politique d'évaluation du PNUD approuvée par le Conseil à la session annuelle de 2006. Le rapport fournit des informations sur la portée et la qualité des évaluations indépendantes et décentralisées et les arrangements institutionnels adoptés. Il décrit également les progrès réalisés au niveau du programme de réforme de l'ONU dans le domaine de l'évaluation et du renforcement de la maîtrise par les pays des activités d'évaluation. Faisant fond sur des évaluations indépendantes et les évaluations entreprises par les fonds et programmes associés, le rapport présente une analyse des grandes questions qui se font jour, des conclusions tirées et des recommandations faites ainsi qu'un certain nombre d'enseignements sur le plan de l'organisation. Le rapport présente également le programme de travail du Bureau de l'évaluation. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision dont les éléments seront repris du rapport.

À la session annuelle de 2004, l'Administrateur associé a décidé que le PNUD mènerait des évaluations axées vers l'avenir avant de mettre au point et de présenter de nouveaux programmes régionaux. Les évaluations des deuxièmes cadres de coopération régionale pour l'Afrique (2002-2006), l'Asie et le Pacifique (2002-2006) et l'Amérique latine et les Caraïbes (2001-2005) sont soumises. Les rapports

présentent les conclusions des évaluations indépendantes menées en 2006 pour ce qui est de la pertinence, de l'efficacité et de la viabilité des différents cadres. Les enseignements tirés sont présentés en même temps que les recommandations devant être examinées par les bureaux régionaux respectifs en vue de la formulation des programmes régionaux. Le Conseil souhaitera peut-être adopter une décision sur les résultats des évaluations.

Documentation :

Réponse de l'administration à l'évaluation de l'assistance apportée par le PNUD aux pays touchés par un conflit (DP/2007/4/Rev.1)

Rapport annuel d'évaluation (DP/2007/21)

Évaluation du cadre de coopération régionale avec l'Afrique (DP/2007/22)

Réponse de l'administration à l'évaluation du cadre de coopération régionale avec l'Afrique (DP/2007/23)

Évaluation du cadre de coopération régionale pour l'Asie et le Pacifique (DP/2007/24)

Réponse de l'administration à l'évaluation du cadre de coopération régionale pour l'Asie et le Pacifique (DP/2007/25)

Évaluation du deuxième cadre de coopération régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (DP/2007/26)

Réponse de l'administration à l'évaluation du deuxième cadre de coopération régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (DP/2007/27)

Point 6

Rapport sur le développement humain

Le rapport fait suite à la résolution 57/264 de l'Assemblée générale et décrit les mesures prises pour améliorer la qualité des consultations tenues avec les États Membres et la communauté des spécialistes du développement humain aux fins de l'élaboration du *Rapport sur le développement humain, 2007*.

Documentation :

État des consultations concernant le *Rapport sur le développement humain* (DP/2007/28)

Point 7

Programmes de pays et questions connexes

Au titre de ce point, il sera demandé au Conseil d'administration : a) de prendre note de la prorogation d'un an des programmes pour le Burundi, la Côte d'Ivoire, Maurice, le Niger, le Nigéria et la République du Congo; b) d'approuver la deuxième prorogation d'un an du programme pour le Liban, la troisième prorogation d'un an du programme pour le Timor-Leste et la première prorogation de deux ans du programme pour le Botswana; et c) de formuler des observations sur les projets de descriptif de programme pour Bahreïn, le Bhoutan, la Bolivie, le Cameroun, les Comores, Cuba, Djibouti, les Émirats arabes unis, la Fédération de Russie, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, l'Inde, la Jordanie, le Lesotho, la Malaisie, le Malawi, les Maldives, le Mali, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la Sierra Leone, Sri

Lanka, le Suriname, la Trinité-et-Tobago, avant la mise au point définitive des programmes de pays.

Documentation :

Prorogation des programmes de pays (DP/2007/29)
 Projet de descriptif de programme pour le Cameroun (DP/DCP/CMR/1)
 Projet de descriptif de programme pour les Comores (DP/DCP/COM/1)
 Projet de descriptif de programme pour la Guinée équatoriale (DP/DCP/GNQ/1)
 Projet de descriptif de programme pour la Guinée-Bissau (DP/DCP/GNB/1)
 Projet de descriptif de programme pour le Lesotho (DP/DCP/LSO/1)
 Projet de descriptif de programme pour le Malawi (DP/DCP/MWI/1)
 Projet de descriptif de programme pour le Mali (DP/DCP/MLI/1)
 Projet de descriptif de programme pour la Sierra Leone (DP/DCP/SLE/1)
 Projet de descriptif de programme pour le Bhoutan (DP/DCP/BTN/1)
 Projet de descriptif de programme pour l'Inde (DP/DCP/IND/1)
 Projet de descriptif de programme pour la Malaisie (DP/DCP/MYS/1)
 Projet de descriptif de programme pour les Maldives (DP/DCP/MDV/1)
 Projet de descriptif de programme pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée (DP/DCP/PNG/1)
 Projet de descriptif de programme pour Sri Lanka (DP/DCP/LKA/1)
 Projet de descriptif de programme pour Bahreïn (DP/DCP/BHR/1)
 Projet de descriptif de programme pour Djibouti (DP/DCP/DJI/1)
 Projet de descriptif de programme pour la Jordanie (DP/DCP/JOR/1)
 Projet de descriptif de programme pour les Émirats arabes unis (DP/DCP/ARE/1)
 Projet de descriptif de programme pour la Fédération de Russie (DP/DCP/RUS/2)
 Projet de descriptif de programme pour la Bolivie (DP/DCP/BOL/1)
 Projet de descriptif de programme pour Cuba (DP/DCP/CUB/1)
 Projet de descriptif de programme pour le Suriname (DP/DCP/SUR/1)
 Projet de descriptif de programme pour la Trinité-et-Tobago (DP/DCP/TTO/1)

Point 8

Coopération Sud-Sud

Le rapport sur la mise en œuvre du troisième cadre de coopération Sud-Sud (2005-2007) est établi en application de la décision 2006/26 du Conseil d'administration. Il comporte une évaluation des progrès réalisés par le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud au cours des deux années de mise en œuvre du cadre. Il met en relief les progrès accomplis dans trois domaines – la promotion de la concertation, la création de partenariats entre les secteurs public et privé et la mobilisation de ressources permettant de financer des initiatives à court et à long terme – et les efforts déployés pour transformer le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud en un centre de gestion des connaissances. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision dont les éléments seront repris du rapport.

Documentation :

Rapport sur l'application du troisième cadre de coopération Sud-Sud (2005-2007)
 (DP/2007/30)

Point 9

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le rapport annuel fait suite à la décision 2007/9 du Conseil d'administration. Il donne un aperçu des résultats obtenus en 2006 pour ce qui est de l'élargissement du portefeuille d'activités, des recettes et de l'évolution de la structure des dépenses, et examine les initiatives pertinentes relatives à la gestion du changement.

Conformément à la décision 97/3, le Conseil d'administration sera saisi du rapport du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU concernant l'exercice biennal 2004-2005. Ce rapport contient des informations à jour sur les mesures prises pour donner suite aux dites recommandations. Il présente une stratégie de gestion permettant d'aborder les questions d'audit fondamentales et systémiques du Bureau ainsi que les dispositions prises par l'administration pour mettre en œuvre les principales recommandations figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes. On trouvera dans les annexes le détail des mesures adoptées.

Documentation :

Rapport annuel du Directeur exécutif (DP/2007/31)

Rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice 2004-2005 (DP/2007/32)

Point 10

Fonds d'équipement des Nations Unies

Au titre de ce point, le Conseil sera saisi du rapport annuel axé sur les résultats pour 2006. Ce rapport porte sur les résultats obtenus sur le plan financier et en matière de programmes et de gestion et confirme que le Fonds d'équipement a atteint en 2006 ses principaux objectifs concernant la gestion et les programmes. Les résultats financiers ont également été conformes aux attentes, même si les objectifs de la mobilisation des ressources définis en 2005 n'ont pu être atteints pour les raisons indiquées dans le rapport.

Conformément à la décision 2007/8, le Conseil sera également saisi du rapport sur les progrès réalisés par le PNUD et le Fonds d'équipement s'agissant de leur partenariat stratégique. Le rapport indique notamment les contributions du Fonds ont été intégrées dans le plan stratégique du PNUD pour 2008-2011 et comment le PNUD et le Fonds pourront collaborer pour mettre en œuvre des programmes conjoints et mobiliser des ressources à l'appui des activités de programme menées dans les domaines d'activité du Fonds dans les pays les moins avancés. Les questions relatives au budget d'appui biennal et à d'autres modes de financement du Fonds d'équipement feront également l'objet d'un examen préliminaire. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision en la matière.

Documentation :

Rapport annuel axé sur les résultats du Fonds d'équipement des Nations Unies
(DP/2007/33)

Rapport intérimaire sur le partenariat stratégique PNUD-FENU (DP/2007/34)

Point 11**Fonds de développement des Nations Unies pour la femme**

Le Conseil sera saisi d'un rapport de synthèse sur trois ans de mise en œuvre du plan de financement pluriannuel du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme pour la période 2004-2007 tel qu'il l'a approuvé dans sa décision 2004/10 et conformément à sa décision 2004/20. Le rapport fait état des progrès réalisés par rapport aux résultats envisagés dans le cadre de résultats stratégiques d'UNIFEM, à sa matrice d'efficacité et à son cadre intégré d'allocation des ressources. Il met l'accent sur les efforts déployés par UNIFEM pour s'acquitter de son double mandat, à savoir aider les pays à promouvoir l'égalité des sexes conformément aux priorités nationales et faire en sorte que cette égalité soit mieux prise en compte dans l'ensemble du système de coopération des Nations Unies en faveur du développement.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision dont les éléments seront repris du rapport.

Documentation :

Rapport de synthèse sur le plan de financement pluriannuel d'UNIFEM pour la période 2004-2006 (DP/2007/35)

Point 12**Questions financières, budgétaires et administratives**

Le rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la politique de recouvrement des coûts est soumis en application des décisions 2004/30 et 2006/30 du Conseil d'administration. Il porte sur trois principaux aspects. Premièrement, il fait un résumé de la politique et des principes de base existant actuellement et souligne certains des défis à relever au niveau de la mise en œuvre de ladite politique. En deuxième lieu, il examine l'état d'avancement de la mise en œuvre en faisant fond sur les données disponibles. Enfin, il comporte des recommandations visant une modification de la politique adoptée, sous réserve de l'approbation du Conseil.

Documentation :

Rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la politique de recouvrement des coûts
(DP/2007/36)

Débat consacré au Fonds des Nations Unies pour la population

Point 13

Rapport annuel de la Directrice exécutive

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi du rapport annuel de la Directrice exécutive pour 2006.

Conformément aux décisions 2004/7 et 2004/20, la première partie du rapport annuel présente le rapport de synthèse sur le plan de financement pluriannuel pour la période 2004-2007. Le rapport comporte une analyse du cadre de résultats stratégiques, du cadre de gestion axé sur les résultats et du cadre intégré d'allocation des ressources du plan de financement pluriannuel pour la période 2004-2007. Le rapport de synthèse met également en évidence les enseignements tirés et les considérations stratégiques à prendre en compte pour formuler le nouveau plan stratégique du FNUAP.

L'additif 1 à la première partie contient un bilan statistique des finances et des programmes du Fonds pour 2006.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du rapport de synthèse de la Directrice exécutive sur le plan de financement pluriannuel et du bilan statistique pour 2006.

La deuxième partie du rapport annuel de la Directrice exécutive pour 2006, intitulé Rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2006, donne une vue d'ensemble des observations de l'administration sur les recommandations pertinentes figurant dans les six rapports publiés par le Corps commun d'inspection (CCI) en 2006. Conformément au souhait du Conseil d'administration et compte tenu de l'importance accordée à l'heure actuelle par l'ONU à la simplification et à l'harmonisation, le rapport a été établi conjointement par le FNUAP et le PNUD.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du rapport conjoint, notamment des éléments des rapports du CCI qui présentent un intérêt tout particulier pour les activités du FNUAP et du PNUD.

Documentation :

Rapport de la Directrice exécutive : Rapport de synthèse sur le plan de financement pluriannuel, pour la période 2004-2007 (DP/FPA/2007/7, Part I)

Bilan statistique (DP/FPA/2007/7, Part I, Add.1)

Rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2006 (DP/FPA/2007/17/Add.1-DP/FPA/2007/7, Part II)

Point 14

Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi d'un rapport établi en application des décisions 99/5 et 2000/9, dans lesquelles la Directrice exécutive a été priée de fournir une mise à jour annuelle des estimations des ressources

ordinaires et autres ressources. Le rapport est axé sur l'état des ressources ordinaires et des autres ressources du Fonds pour 2007 et au-delà. Il présente une analyse des recettes pour 2007 et des comparaisons avec les années précédentes.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur les engagements de financement pris à l'égard du FNUAP dont les éléments seront repris du rapport.

Documentation :

Rapport sur les engagements de financement pris à l'égard du FNUAP
(DP/FPA/2007/8)

Point 15

Programme de pays et questions connexes

Le Conseil d'administration sera saisi de neuf prorogations de programmes concernant le Botswana, le Burundi, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Nigéria pour la région Afrique; le Liban et le Soudan pour les États arabes et les régions Europe et Asie centrale; le Timor-Leste pour la région Asie-Pacifique; et Haïti pour la région Amérique latine et Caraïbes.

Le Conseil sera saisi de 16 projets de descriptif de programme de pays.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note de la prorogation d'un an des programmes pour le Burundi, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Nigéria et approuver la prorogation de deux ans du programme pour le Botswana, la deuxième prorogation d'un an des programmes pour Haïti, le Liban et le Soudan et la troisième prorogation d'un an du programme pour le Timor-Leste.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note des 16 projets de descriptif de programme de pays.

Documentation :

Prorogation des programmes pour le Botswana (deux ans), le Burundi, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Nigéria (un an) (DP/FPA/2007/13)

Prorogation des programmes pour le Liban et le Soudan (deuxième prorogation d'un an) (DP/FPA/2007/10)

Prorogation du programme pour le Timor-Leste (troisième prorogation d'un an) (DP/FPA/2007/11)

Prorogation du programme pour Haïti (deuxième prorogation d'un an) (DP/FPA/2007/12)

Projets de descriptif de programme de pays Afrique

Projet de descriptif de programme pour le Cameroun (DP/FPA/DCP/CMR/5)

Projet de descriptif de programme pour les Comores (DP/FPA/DCP/COM/5)

Projet de descriptif de programme pour la Guinée équatoriale (DP/FPA/DCP/GNQ/5)

Projet de descriptif de programme pour la Guinée-Bissau (DP/FPA/DCP/GNB/5)

Projet de descriptif de programme pour le Malawi (DP/FPA/DCP/MWI/6)

Projet de descriptif de programme pour le Mali (DP/FPA/DCP/MLI/6)

Projet de descriptif de programme pour la Sierra Leone (DP/FPA/DCP/SLE/4)

États arabes, Europe et Asie centrale

Projet de descriptif de programme pour Djibouti (DP/FPA/DCP/DJB/3)

Projet de descriptif de programme pour la Jordanie (DP/FPA/DCP/JOR/7)

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme pour le Bhoutan (DP/FPA/DCP/BTN/5)

Projet de descriptif de programme pour l'Inde (DP/FPA/DCP/IND/7)

Projet de descriptif de programme pour les Maldives (DP/FPA/DCP/MDV/4)

Projet de descriptif de programme pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée
(DP/FPA/DCP/PNG/4)

Projet de descriptif de programme pour Sri Lanka (DP/FPA/DCP/LKA/7)

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme pour la Bolivie (DP/FPA/DCP/BOL/4)

Projet de descriptif de programme pour Cuba (DP/FPA/DCP/CUB/7)

Point 16

Plan stratégique du FNUAP et questions connexes

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi pour examen des projets de document ci-après : projet de plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2011; projet d'examen du système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays pour la période 2008-2011; projet de programmes mondiaux et régionaux, 2008-2011; et projet d'examen de la structure organisationnelle.

Documentation :

Projet de plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2011

Projet d'examen du système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes
de pays pour la période 2008-2011

Projet de programmes mondiaux et régionaux, 2008-2011

Projet d'examen de la structure organisationnelle

Point 19

Questions financières, budgétaires et administratives

Conformément à la décision 2005/12, le Conseil d'administration sera saisi d'un rapport sur l'examen de la politique du FNUAP en matière de recouvrement des coûts indirects. Le rapport comprend une mise à jour sur l'état de l'harmonisation des politiques de recouvrement des coûts.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur la politique du FNUAP en matière de recouvrement des coûts indirects, dont les éléments seront repris du rapport.

Documentation :

Examen de la politique mise en œuvre par le Fonds pour recouvrer les coûts
indirects (DP/FPA/2007/9)

Débat consacré au Programme des Nations Unies pour le développement et au Fonds des Nations Unies pour la population

Point 17

Audit et contrôle internes

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi des rapports sur les activités d'audit et de contrôle interne établis par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS.

Le rapport du PNUD donne des informations sur les activités relatives aux services d'audit et de contrôle internes menées par le Bureau de l'audit et des études de performance pour l'exercice clos le 31 décembre 2006. Il contient une analyse des principales conclusions du Bureau et, le cas échéant, appelle l'attention sur les liens existant entre ces conclusions et les enseignements tirés. Comme l'a demandé le Conseil dans sa décision 2006/13, le rapport et ses annexes tiennent compte des décisions précédentes (2004/39 et 2005/19). Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision dont les éléments seront repris du rapport.

Le rapport du FNUAP contient un résumé des activités d'audit et de contrôle internes entreprises par le fonds en 2006. Comme l'a demandé le Conseil d'administration dans ses décisions 2005/19 et 2006/13, le FNUAP a adopté une méthode portant sur les risques et le rapport met en évidence les domaines à risques, montre l'évolution des risques, analyse leurs causes et recommande des améliorations. Le FNUAP présentera également la suite donnée par l'administration du Fonds.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur les activités d'audit et de contrôle internes du FNUAP dont les éléments seront repris du rapport.

L'audit des opérations internes du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets est mené par le Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD. Le rapport présente des informations sur les activités relatives aux services d'audit interne et de conseil et d'étude en matière de gestion entreprises par le Bureau pendant l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Le rapport contient une analyse des principales conclusions du Bureau et tient compte des mesures prises pour donner suite aux requêtes faites par le Conseil d'administration dans ses décisions 2006/13, 2005/19 et 2004/39. Il s'agit notamment des éléments suivants : a) informations sur l'analyse portant sur les risques et l'évaluation, comportant une identification des facteurs et domaines de risques, qui ont été utilisées pour mettre au point les plans de travail en matière d'audit; b) état des principales conclusions et recommandations figurant à plusieurs reprises dans les rapports d'audit publiés en 2006, conformément au cadre approuvé dans la décision 2004/39; et c) analyse et présentation du suivi des recommandations précédentes en matière d'audit interne, notamment les conclusions auxquelles il n'a pas été donné suite et les priorités établies. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision dont les éléments seront repris du rapport.

Documentation :

PNUD : Rapport sur les activités d'audit et de contrôle internes (DP/2007/37)

FNUAP : Activités d'audit et de contrôle internes en 2006 (DP/FPA/2007/14)

UNOPS : Rapport sur les activités d'audit et de contrôle internes (DP/FPA/2007/38)

Point 18
Missions de visite

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi d'un rapport sur la mission de visite commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial au Libéria (24 février-4 mars 2007) et d'un rapport sur la mission du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP au Mexique (29 avril-5 mai 2007).

Documentation :

Rapport sur la mission de visite commune au Libéria (DP/FPA/2007/CRP.1)

Rapport sur la mission de visite au Mexique (DP/2007/CRP.3-DP/FPA/2007/CRP.2)

Point 12 et 19 (suite)
Questions financières, budgétaires et administratives

Budgétisation axée sur les résultats

Au titre de ce point subsidiaire, le Conseil d'administration sera saisi d'un document établi par le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF, décrivant la méthode de budgétisation axée sur les résultats proposée et la structure des futurs documents ayant trait au budget biennal devant être établis selon cette méthode.

Le Conseil d'administration sera également saisi du rapport du CCQAB sur la méthode de budgétisation axée sur les résultats devant être utilisée pour les budgets biennaux du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF.

Documentation :

Document sur la méthode de budgétisation axée sur les résultats devant être utilisée pour les budgets biennaux du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF

Rapport du CCQAB sur la méthode de budgétisation axée sur les résultats devant être utilisée pour les budgets biennaux du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF

Point 20
Questions diverses

Manifestation spéciale du PNUD sur les progrès réalisés à mi-parcours pour ce qui est de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

**Plan de travail provisoire
Conseil d'administration du PNUD/FNUAP
Session annuelle de 2007
(11-22 juin 2007, New York)**

<i>Jour/Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Lundi 11 juin	10 heures à 13 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> – Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session – Adoption du rapport sur les travaux de la première session ordinaire de 2007
			Débat consacré au FNUAP
			Déclaration de la Directrice exécutive
		13	Rapport annuel de la Directrice exécutive <ul style="list-style-type: none"> – Rapport de la Directrice exécutive : rapport de synthèse sur le plan de financement pluriannuel pour la période 2004-2007 – Bilan statistique pour 2006 – Rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2006
	15 heures à 18 heures	13	Rapport annuel de la Directrice exécutive (<i>suite</i>)
Mardi 12 juin	10 heures à 13 heures	16	Plan stratégique du FNUAP et questions connexes
	15 heures à 18 heures	15	Programmes de pays du FNUAP et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> – Projets de descriptif de programme de pays – Prorogation des programmes de pays
Mercredi 13 juin	10 heures à 13 heures		Consultations officieuses du FNUAP
	15 heures à 17 heures		Débat commun consacré au PNUD et au FNUAP
		17	Audit et contrôle internes <ul style="list-style-type: none"> – Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit et le contrôle internes, y compris la suite donnée par l'administration
17 heures à 18 heures		<i>Consultations officieuses sur les projets de décision</i>	

<i>Jour/Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Jeudi 14 juin	10 heures à 13 heures	18	Missions de visite – Rapports sur les missions de visite
		12, 19	Questions financières, budgétaires et administratives – Budgétisation axée sur les résultats
	15 heures à 16 heures		Séance d'information officielle du PNUD et du FNUAP sur la mise en œuvre des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
	16 heures à 18 heures		<i>Consultations officielles sur les décisions</i>
Vendredi 15 juin			Débat consacré au FNUAP
	10 heures à 11 heures	19	Questions financières, budgétaires et administratives – Examen de la politique du FNUAP concernant le recouvrement des coûts indirects
	11 heures à 13 heures	12	Débat consacré au PNUD Questions financières, budgétaires et administratives – Rapports sur l'évaluation de l'efficacité de la politique de recouvrement des coûts
		20	Questions diverses – Adoption des décisions en suspens (questions intéressant le FNUAP et questions communes au PNUD et au FNUAP) – Adoption du plan de travail provisoire de la deuxième session ordinaire de 2007 du FNUAP et du débat commun consacré au PNUD et au FNUAP – Fin du débat consacré au FNUAP
	15 heures à 18 heures	20	Questions diverses (<i>suite</i>)
Lundi 18 juin	10 heures à 13 heures		Débat consacré au PNUD Déclaration de l'Administrateur
		2	Rapport annuel de l'Administrateur – Rapport de synthèse sur le plan de financement pluriannuel pour la période 2004-2007 – rapport conjoint du PNUD et du FNUAP au sujet des recommandations du Corps commun d'inspection en 2006 – Annexe statistique

<i>Jour/Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
	15 heures à 16 heures	3	Engagements de financement pris à l'égard du PNUD – État des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD
	16 heures à 18 heures		Manifestation spéciale du PNUD
Mardi 19 juin	10 heures à 13 heures	4	Plan stratégique du PNUD pour la période 2008-2011 – Projet de plan stratégique du PNUD pour la période 2008-2011 – Vision stratégique du PNUD sur l'assistance aux pays touchés par un conflit
	15 heures à 17 heures		Consultations officieuses sur le projet de plan stratégique du PNUD pour la période 2008-2011
	17 heures à 18 heures		<i>Consultations officieuses sur les projets de décision</i>
Mercredi 20 juin	10 heures à 13 heures	11	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme – Rapport de synthèse sur le plan de financement pluriannuel d'UNIFEM pour la période 2004-2007
	15 heures à 17 heures	8	Coopération Sud-Sud – Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du troisième cadre de coopération Sud-Sud
	17 heures à 18 heures		<i>Consultations officieuses sur les projets de décision</i>
Jeudi 21 juin	10 heures à 13 heures	7	Programmes de pays du PNUD – Projets de descriptif de programme de pays – Prorogation des programmes de pays
		9	Fonds d'équipement des Nations Unies – Rapport annuel axé sur les résultats – Rapport intérimaire sur le partenariat stratégique PNUD-FENU
	15 heures à 17 heures	6	Rapport sur le développement humain
		5	Évaluation – Rapport annuel d'évaluation de l'Administrateur – Évaluations des programmes régionaux pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes – Suite donnée par l'administration aux évaluations des programmes régionaux

<i>Jour/Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
			– Nouvelle suite donnée par l’administration à l’évaluation de l’assistance apportée par le PNUD aux pays touchés par un conflit
	17 heures à 18 heures		<i>Consultations officielles sur les projets de décision</i>
Vendredi 22 juin	10 heures à 13 heures	10	Bureau des Nations Unies pour les services d’appui aux projets
			– Rapport annuel du Directeur exécutif
			– Rapport sur la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour la période 2004-2005
		19	Questions diverses
			– Adoption des décisions du PNUD en suspens
		1	Questions d’organisation
			– Adoption du plan de travail provisoire de la deuxième session ordinaire de 2007 pour le débat consacré au PNUD
